

VIOLENCE CONJUGALE : LA PRÉVENTION EST POSSIBLE

La violence conjugale est un fléau social largement répandu, aux conséquences graves pour les victimes, en particulier les enfants. Une association – Solidarité Femmes – offre à Genève des solutions, allant de la sensibilisation à un foyer d'accueil avec adresse confidentielle pour les victimes en grand danger en passant par des consultations individuelles, avec enfants, en groupe, etc. Projecteur sur un travail précieux que nous présentent Laurence Ody Berkovits, présidente de l'association, et Pierre Conne, membre du comité.

Par Laurence Ody Berkovits & Pierre Conne

Historiquement, la lutte contre la violence conjugale est le résultat d'un mouvement de solidarité de femmes à l'égard d'autres femmes. Aujourd'hui, l'évolution va vers une ouverture aux hommes qui traversent aussi pareille épreuve.

Un phénomène loin d'être marginal

Les chiffres concernant la violence conjugale à l'encontre des femmes (les chiffres font défaut en ce qui concerne les hommes victimes) sont impressionnants : une femme sur cinq en Suisse connaît une situation de violence conjugale durant sa vie de couple. Actuellement, cela concerne une femme sur dix soit environ 8'000 femmes à Genève pour les seules victimes de violence physique et/ou sexuelle. En 2014, l'association a reçu près de 800 femmes dans son centre de consultation situé aux Eaux-Vives.

Ces chiffres étonnent et interpellent : ils montrent à quel point cette problématique est présente dans notre société. Et combien nous sommes tous concernés : en tant que citoyen (voisin) ou en tant que proche (amie, parent collègue de travail, etc.).

Un centre de consultation depuis 2002

Solidarité Femmes vient en aide aux victimes de violence conjugale et à leurs enfants depuis 1977. Alors qu'au départ, les bénévoles de l'association hébergeaient exclusivement des victimes en urgence, les prestations ont évolué vers une prise en charge toujours plus en amont de la crise, à la fois psychosociale et/ou thérapeutique. Parallèlement à son foyer

qui accueille en moyenne quinze familles par an, l'association a ouvert en 2002 un centre de consultation aux Eaux-Vives, faisant alors le pari de la prévention ou du moins de recevoir les victimes avant que les coups n'apparaissent. Si plus de la moitié des usagères subissent de la violence physique, les autres connaissent de la violence verbale, psychologique et/ou économique. « Notre rôle est avant tout de faire baisser le niveau de violence dans le couple », insiste Béatrice Cortellini, directrice de la structure.

L'association offre plusieurs portes d'entrée (permanence téléphonique, permanence sans rendez-vous, séance d'information) et réalise également un travail de sensibilisation auprès des professionnels et du grand public. Flyers, clip vidéo, module de formation : la diversité des moyens et des supports utilisés est essentielle pour tenter de venir en aide aux victimes qui sont encore une minorité à demander de l'aide. Soit parce qu'elles sont dans le déni, soit parce qu'elles ont honte ou peur.

L'entourage, un relais essentiel

L'entourage est alors très important pour les aider à identifier qu'elles vivent de la violence conjugale ou à oser demander de l'aide auprès d'une structure telle que la nôtre. C'est pourquoi notre association multiplie les modules de formation auprès des professionnels (la police, les services sociaux, les professionnels de la petite enfance) mais aussi des responsables des ressources humaines dans les entreprises, souvent démunis face à ces situations qui ont des répercussions sur la vie professionnelle.

LA VIOLENCE CONJUGALE EN CHIFFRES

Statistiques policières :

- La police cantonale a relevé 759 «réquisitions violences domestiques» en 2014 et a prononcé dans 48 cas une mesure d'éloignement.
- 1566 infractions pour violences domestiques ont été enregistrées, ce qui correspond à une augmentation de 8,9% par rapport à l'année précédente, un chiffre qui s'explique en partie par les progrès accomplis dans l'accompagnement des victimes ainsi que dans la sensibilisation de la police et du grand public à cette problématique.

Données de l'Observatoire genevois des violences domestiques :

- En 2014, 7054 personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques, ont été en contact avec au moins une des 14 institutions membres de la Commission consultative sur les violences domestiques (CCVD), soit 1,5% de la population.
- Ce sont en majorité des femmes (64%) et des personnes âgées de 18 à 64 ans (66%) qui se sont adressées à ces institutions.
- Parmi les personnes recensées, 68% sont des victimes directes, 21% des auteurs et 19% des victimes indirectes.
- La violence domestique est principalement subie ou exercée dans un contexte conjugal, au sein du couple (40%) ou après la séparation (16%). Pour 42% des personnes recensées, il s'agit de violences subies ou exercées entre parents et enfants mineurs.
- 86% des victimes ont fait état de violence psychologique, et 65% de violence physique.

Source : OCSTAT

Le soutien d'une structure spécialisée est primordial car les conséquences de la violence conjugale sont importantes pour la victime mais aussi pour ses enfants, qui ne sont jamais épargnés. 80 % des bénéficiaires reçues par Solidarité Femmes étant mères, l'association s'est également spécialisée dans les entretiens mère-enfant.

Pour répondre à ces besoins, Solidarité Femmes est soutenue par des fonds publics à 70 % (Ville de Genève et canton de Genève) et par des dons privés à 30 %. Cela lui permet de développer des projets pour venir en aide à toujours plus de victimes.

Solidarité Femmes et le Centre LAVI ont conçu et édité une nouvelle brochure « Violence conjugale, le choix des possibles » à l'intention des victimes mais aussi des professionnels; elle est disponible sur solidaritefemmes-ge.org

Eclairage



Que fait l'Etat ?

D'une manière générale, la stratégie de sensibilisation et de prévention mise en place à Genève en matière de violences domestiques porte ses fruits. Le dévoilement des situations, en particulier à un stade précoce, est favorisé. Le nombre de mesures d'éloignement prononcées par la police est stable, avec un taux de récurrence très faible.

Les chiffres montrent que les femmes sont le plus souvent répertoriées comme victimes et les hommes comme auteurs, mais la situation inverse existe aussi : 23 % des victimes directes et 50 % des victimes indirectes sont des hommes ou des garçons, et 27 % des auteurs sont des femmes.

Dans un souci d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de réunir, dans un même service relevant du département présidentiel, le bureau des violences domestiques et le bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Cette nouvelle structure œuvre, selon lui, de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences.

Cette fusion, décidée par le département présidentiel de François Longchamp et le département de la sécurité et de l'économie de Pierre Maudet, fait aussi suite à une recommandation de la Cour des comptes. On relèvera également qu'au plan international ou dans les autres cantons romands, de même qu'au niveau fédéral, un tel regroupement existe déjà. La lutte contre les violences domestiques devrait s'en trouver améliorée et renforcée dans les années à venir.

A noter encore que d'importantes campagnes de prévention et d'information ont été menées. Un outil en ligne (ge.ch/stopviolence) destiné aux professionnels regroupe des informations concrètes visant à faciliter l'orientation des victimes ou auteurs de violence domestique vers les structures spécialisées telles que Solidarité Femmes.

